

Règlement Food Truck Terres de Jim 2023

Modalité d'inscription Food Truck :

- ✓ Frais d'inscription : 1000€ HT
- ✓ Chèque de caution de 2000€ (encaissé puis remboursé à la fin de l'événement)
- ✓ Commission sur le chiffre d'affaires – 10%
- ✓ Caution remboursée et recette reversée (déduite de 10%) sous 30 jours après l'événement
- ✓ Favoriser les produits frais et locaux
- ✓ Vente de boisson interdite
- ✓ Présence les 3 jours obligatoire
- ✓ Si désistement après le 1^{er} juillet 2023, aucun remboursement possible.
- ✓ Electricité en + (6kw : 380€ HT – 9kw : 500€ HT)

Prestations :

- ✓ Emplacement nu de 50m² environ
- ✓ Espace terrasse collectif au centre de l'espace restauration/concert
- ✓ Accès à l'eau
- ✓ Gestion des déchets possible par les organisateurs ATTENTION, tri obligatoire
- ✓ 2 badges exposants de 3 jours fournis avec le stand. Les badges exposants supplémentaires coûtent 10 € HT
- ✓ Stand et parking sécurisé 24/24h : 2 places parking par inscription valable pour les 3 jours. Pour toute place supplémentaire 6 € HT

Vous êtes soumis au système de paiement Cashless, l'espèce est interdite.

Merci de remplir le formulaire en ligne : <https://form.jotform.com/230303644598054>

Dans la case « documents », merci de nous transmettre vos menus et tarifs, vos images publicitaires et votre IBAN.

Une fois votre candidature déposée, l'équipe organisatrice étudiera votre dossier. Si votre participation est validée, l'équipe de Terres de Jim vous fera parvenir une facture qu'il faudra régler par virement ou par chèque à l'ordre « Jeunes Agriculteurs Nord-Pas-de-Calais - Cité de l'agriculture 54-56 Avenue Roger Salengro 62223 Saint Laurent Blangy » avant le 1^{er} juillet 2023.